

Règlement de course

Participation

Seuls des coureurs bien entraînés peuvent satisfaire aux exigences du Gondo Event. Chaque participant(e) est responsable de son état de santé. Droit de participation : les adultes dès 18 ans révolus de tous pays. Nombre de participants limité.

Responsabilité / assurance

Chaque participant(e) doit bénéficier d'une assurance-accidents personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, dommage et vol.

Profil du parcours / signalisation

Le parcours est signalé à l'aide de bandes. Prière de ne pas s'écarter du parcours balisé. L'organisateur décline toute responsabilité pour tout balisage déplacé ou modifié par des tiers. Le profil du parcours est illustré dans la brochure officielle. En cas de mauvais temps, le parcours peut être sujet à des modifications. En cas d'intempéries, brusque changement du temps etc, l'organisateur se réserve le droit de neutraliser une étape. Il y a lieu de respecter scrupuleusement les indications des commissaires de course.

Dossard/Équipement obligatoire

Le dossard doit être porté de manière visible. S'il fait beau temps, il n'y a pas d'équipement obligatoire. L'organisateur recommande d'emporter une gourde et un anorak. S'il fait mauvais temps, l'organisateur peut commander d'emporter un anorak.

Bâtons

Les bâtons sont permis, mais ils doivent être emportés sur toute l'étape.

Heures limites de passages / heure limite d'arrivée

Les temps de passage limite doivent être respectés. A défaut, les coureurs seront sortis de la course aux postes de contrôle. Les coureurs qui arrivent à Ried-Brig ou à Gondo après l'heure limite d'arrivée ne seront pas classés.

Les coureurs qui ne parviennent pas à respecter l'heure limite d'arrivée lors de la 1ère étape sont autorisés à prendre le départ de la 2ème étape (hors concours). Au cas où ils ne peuvent à nouveau pas respecter l'heure limite d'arrivée, ils seront redirigés dès Egga resp. Gabi sur le tracé plus court du Gondo Running.

1ère étape

Heure limite de passage au Col du Simplon 12h00

Heure limite d'arrivée à Ried-Brigue 16h00

2ème étape

Heure limite de passage au Col du Simplon	12h00
Heure limite de passage à Gabi (clureurs)	14h00
Heure limite de passage à Gabi (walker)	15h00
Heure limite d'arrivée à Gondo	16h00

Abandon / arrêt

Chaque participant(e) quittant la course doit s'annoncer au prochain poste de contrôle le plus proche. Le transport vers l'arrivée d'étape est organisé par l'organisateur. L'abandon ou la disqualification ne donnent pas droit à un remboursement (même partiel) de la finance d'inscription.

Postes de ravitaillement et service sanitaire

Les emplacements des postes de ravitaillement sont illustrés sur le [profil du parcours](#). Les postes sont distants de 8 à 10 km les uns des autres. De l'eau, du thé, des boissons isotoniques et de la nourriture solide sont proposés (bananes, barres énergétiques etc.).

Suivi médical

D'entente avec le médecin de course, l'équipe médicale est habilitée à sortir des coureurs de la course si cela s'avère nécessaire pour des raisons de santé. Il y a lieu de respecter les directives émises par l'équipe médicale. Les décisions de l'équipe médicale sont irrévocables. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de suites causées par des faiblesses dues à un mauvais état de santé, en cas de chutes etc. et en cas de non-respect des directives émises par l'équipe médicale.

Aide au prochain

Au cas où un coureur rencontre des problèmes de santé durant la course, les autres participants sont tenus de lui porter les premiers secours et d'avertir dès que possible les organisateurs.

Assistance par des tierces personnes

Pour des raisons d'équité sportive, l'ensemble des participants est soumis aux mêmes conditions. L'assistance par des tierces personnes tels que des ouvreurs sont strictement interdits.

Protection de l'environnement

Merci de respecter l'environnement. Ne pas jeter vos déchets (p. ex. gourdes/bidons ou emballages de barres énergétiques) dans la nature.

Photos

L'organisateur possède les droits exclusifs sur toutes les images et photos prises au cours

du Gondo Event. Le/la participant(e) déclare accepter la publication, par l'organisateur, de son nom et de photos le/la concernant.

Réclamations / protêts

Les réclamations doivent être déposées par écrit au bureau de course (dépôt de CHF 20.–) au plus tard 30 minutes suivant le délai d'arrivée. La décision du jury (Président du CO et 2 membres de la direction de course) est définitive et ne peut faire l'objet d'aucune contestation ou recours.